Orthez (64) : Ali, Bangladais de 20 ans, arrivé MNA en 2020, tente de tuer une passante en l'étranglant au cri d'Allah Akbar. Le tribunal le laisse en liberté avec 6 mois de prison avec sursis, suivant l'expertise psy qui ne voit là qu'un "délire mystique"

10/10/2025 à 12h18



Né au Bangladesh, le jeune homme de 20 ans qui comparaissait devant le tribunal de Pau ce jeudi 9 octobre a beaucoup pleuré durant l'audience. Arrivé en France comme mineur réfugié autour de 2020, il a connu un parcours d'intégration « exemplaire » selon les mots de son avocate, à Orthez où il vit et travaille. Jusqu'à cet été.

Car dans l'après-midi du 15 août, sur la place du Foirail de la cité de Fébus, il a agressé plusieurs personnes, notamment une jeune femme (…) l'affaire ne relevait pas de simples violences, mais d'une « tentative d'homicide volontaire par

strangulation ». « Il n'y a eu aucune pensée de tuer qui que ce soit, a au contraire plaidé l'avocate du prévenu. Il a crié 'Allah Akbar', qui veut dire 'Dieu est grand', mais ce n'était pas une menace de mort. » (…) des passants sont rapidement intervenus. Mais parmi eux, un jeune de 17 ans va être mordu à la cheville par le mis en cause qu'il tentait de maîtriser, et un homme va aussi subir une violente morsure à l'avant-bras. (…)

(…) L'auteur des faits, qui était assisté d'un traducteur lors de l'audience, dit ne pas se rappeler les agressions, mais assure qu'il considérait les femmes approchées comme étant Dieu, à qui il voulait demander pardon pour ne pas avoir assez prié. (…)

L'expertise psychiatrique évoque un « délire mystique », et une altération du discernement au moment des violences du 15 août, liée à une intoxication au cannabis. Le tribunal a condamné le jeune homme à six mois de prison avec sursis avec une période probatoire de deux ans, et six mois de bracelet électronique, avec obligation de soins et de travail. Il doit aussi indemniser la victime.

Sud Ouest

« J'ai essayé d'arrêter les véhicules, reconnaît-il. Je pensais que toutes ces personnes étaient Dieu (Allah) et je voulais demander pardon parce que je n'allais que le vendredi soir à la mosquée et aussi parce que je consomme du cannabis. Je ne sais pas pourquoi j'ai pensé ça ni pourquoi je me suis comporté comme ça. »

Le parquet avait requis une peine d'un an de prison ferme, avec maintien en détention, et une interdiction du territoire français pour 5 ans ou à tout le moins du département des Pyrénées-Atlantiques. « Il a provoqué un trouble non négligeable chez un certain nombre de personnes à Orthez qui n'ont certainement pas envie de le recroiser », avait appuyé

la vice-procureur. Ce jeudi soir, le parquet annonce faire appel de la décision du tribunal.

La république des Pyrénées